

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_159

Objet : Deuxième affectation de crédits de fonctionnement destinés aux associations et établissements culturels pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

L'association Vapeur 45 est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2002 et ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq.

Elle a pour objet la sauvegarde des engins à vapeur par le biais du modélisme. Ses moyens d'action sont notamment la transmission du savoir-faire, l'organisation d'expositions, de conférences, de colloques et de séminaires de formation mais surtout la construction de locomotives, moteurs et engins fonctionnant à la vapeur.

L'association a sollicité l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 euros.

La Ville soutient la connaissance et la conservation du patrimoine, reflet d'une vie scientifique, technologique et industrielle de notre territoire et s'est engagée dans le cadre de sa politique culturelle à soutenir les associations contribuant au développement culturel et à l'animation dans la Ville.

Un crédit de 1 012 600 euros a été inscrit dans la rubrique fonctionnement au budget primitif 2025. Il représente une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations ou des établissements œuvrant dans ce secteur. Ont déjà été octroyés par délibération en date du 17 décembre 2024 des versements anticipés à hauteur de 292 500 euros. A également été effectué par délibération en date du 1er avril 2025 le versement du solde des subventions de fonctionnement pour un total de 715 600 euros. Le reliquat disponible est donc

de 4 500 euros.

Après instruction de la demande déposée, il est proposé à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association Vapeur 45.

En cas de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le versement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Vapeur 45 d'un montant de 500 €.

Imputation comptable : 65748 312 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.2 Patrimoine culturel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214267-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025